

DEMANDE DE PASSEPORT OU DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

📍 FRANCE SERVICES, SAINT LAURENT DU PONT (38380)



MODE D'EMPLOI EN 10 ÉTAPES :

- 1 Je me connecte sur <https://moncompte.ants.gouv.fr/>
- 2 Je m'identifie sur France Connect ou je crée mon compte
- 3 Je remplis le formulaire en ligne
- 4 Je note bien le n° de dossier car j'en aurai besoin en France Services
- 5 Je rassemble les pièces de mon dossier (justificatif de domicile, photo, etc.)
- 6 Je prends rdv en ligne sur :
<http://www.rdv360.com/france-services-de-saint-laurent-du-pont>
- 7 Je reçois la confirmation de mon rendez-vous par e-mail et par sms
- 8 Je me présente à mon rendez-vous en France Services de St Laurent du Pont avec mon n° de dossier et mon dossier papier complet
- 9 Je suis averti de la disponibilité de mon titre d'identité par SMS
- 10 Je vais sur : <http://www.rdv360.com/france-services-de-saint-laurent-du-pont>
Je retire mon titre d'identité sur rendez-vous, auprès du service CNI/PASSEPORT de la France Services de Saint-Laurent-du-Pont

Si vous avez besoin d'un accompagnement pour faire votre démarche en ligne :
les étapes 1 à 4 sont réalisables uniquement sur rendez-vous en France Services.

France Services Saint Laurent du Pont

Maison des Associations, 1^{er} étage (ascenseur), place de la mairie,
38380 Saint Laurent du Pont
Service CNI/PASSEPORT ouvert les mardis et mercredis de 9h30 à 12h30 et
les lundis de 14h à 17h et vendredis de 13h30 à 16h.
Tél. : 04 51 14 17 18
E-mail : franceservices@saintlaurentdupont.fr



**La France Services de Saint Laurent du Pont assure l'accueil du service
CNI/PASSEPORT : les mardis et mercredis de 9h30 à 12h30 et
les lundis de 14h à 17h et vendredis de 13h30 à 16h.**

Quels documents dois-je fournir ?

Lorsque vous souhaitez effectuer une première demande ou un renouvellement de passeport/ carte nationale d'identité, il vous faut réaliser vos démarches en ligne (voir mode d'emploi en 10 étapes sur l'autre face du document).

Lorsque vous en êtes à l'étape 5 « je rassemble les pièces de mon dossier », voici la liste des documents à fournir :

• UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE

Facture d'eau, EDF, téléphonie, attestation d'assurance habitation, avis d'imposition, etc de moins de 6 mois.
Si la commune a renommé votre adresse mais que votre justificatif de domicile n'est pas à jour, il faudra fournir en complément de votre justificatif de domicile, une attestation d'adressage délivrée par la commune de domiciliation.

Pour les mineurs, en cas de garde alternée : fournir en supplément le jugement de divorce ou attestation signée par les deux parents indiquant la garde alternée, le justificatif de domicile du second parent + sa CNI.

• UNE PHOTO D'IDENTITÉ

Une photo d'identité de moins de 6 mois, aux normes ISO, non découpée.

Le service passeport se réserve le droit de refuser toute photo ne présentant pas les caractéristiques requises.

• UN TIMBRE FISCAL

L'achat se fait en ligne lorsque vous réalisez votre pré-demande sur le site de l'ANTS ou dans un bureau de tabac agréé.

Carte d'identité : 25€
(si perte ou vol)

Passeport mineur -15 ans :
17€

Passeport mineur +15 ans :
42€

Passeport majeur : 86€

• ANCIEN TITRE (PASSEPORT OU CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ)

Renouvellement majeur : l'ancien titre doit être présenté.

Renouvellement mineur : fournir CNI/Passeport du mineur + doc d'identité du parent accompagnant (si perte, merci de fournir une déclaration de perte dûment remplie)

En cas de vol : établir une déclaration de vol en gendarmerie uniquement.

En cas de perte : établir une déclaration de perte disponible sur Internet ou en France Services.

• ÉTAT CIVIL DU DEMANDEUR

Première demande ou renouvellement suite à une perte ou vol : fournir une copie intégrale de son acte de naissance.

En cas de modification d'État civil : fournir un justificatif mentionnant ce changement.

En combien de temps peut-être délivré un passeport ou une carte nationale d'identité ?

La demande est délivrée par la Préfecture de l'Isère. L'obtention du titre dépend également du nombre de demandes et se fait dans un délai moyen de 3 semaines.

Peut-on conserver son ancien titre (passeport, carte nationale d'identité) ?

Lors d'une procédure de renouvellement, en absence de déclaration de perte ou de vol, le nouveau passeport ou la nouvelle Carte Nationale d'identité sont remis contre restitution de l'ancien titre.

Combien de temps durent les rendez-vous de dépôt et remise ?

Temps de rdv de dépôt du dossier : 20 min. Temps de rdv de remise du titre : 5 min.

La présence du demandeur est requise pour les deux rendez-vous.

Plus d'informations sur www.saintlaurentdupont.fr

